



EXPO 2025 Osaka, Kansai, Japon

Informations pour les voyageurs suisses

Site officiel de l' EXPO 2025 Pavillon Suisse @ EXPO 2025	www.expo2025.or.jp www.vitality.swiss
Les billets d'entrée ne peuvent être achetés qu'auprès des points de vente officiels. Méfiez-vous des offres frauduleuses !	https://www.expo2025.or.jp/en/tickets-index/

Préparatifs de voyage et entrée au Japon

<p>Sécurité : Évaluation de la situation en matière de sécurité et conseils généraux aux voyageurs</p> <p>Inscrivez votre voyage à l'étranger sur la plateforme en ligne du DFAE Travel Admin. Cela permet au DFAE de vous contacter en cas de crise.</p> <p>Planification en cas de catastrophe : Recommandations générales de l'ambassade</p> <p>Prévention des risques et sécurité EXPO 2025</p>	<p>www.reisehinweise.ch > Conseils pour les voyages & représentations > Japon</p> <p>www.traveladmin.ch (également disponible en tant qu'application)</p> <p>www.eda.admin.ch/tokyo > Tâches de l'ambassade > Notice à l'intention des ressortissants suisses vivant au Japon sur les mesures préventives et les comportements à adopter en situation de crise</p> <p>www.expo2025.or.jp/en/expo-map-index/safety/</p>
<p>Informations touristiques : Japan National Tourism Organization Web Japan (Ministère des Affaires étrangères) Transport public au Japon</p>	<p>www.japan.travel http://web-japan.org/</p> <p>JR East: https://www.jreast.co.jp/multi/en/ JR West: https://www.westjr.co.jp/global/en/ JR Central: https://global.jr-central.co.jp/en/ JR Shikoku: https://www.jr-shikoku.co.jp/global/en/ JR Hokkaido: https://www.jrhokkaido.co.jp/global/ JR Kyushu: https://www.jrkyushu.co.jp/english/</p>

<p>Soins médicaux :</p> <p>Les consultations chez le médecin ou à l'hôpital doivent généralement être payées sur place en espèces ou par carte de crédit.</p> <p>Il est fortement recommandé de souscrire une assurance maladie et accident internationale complète, couvrant également les frais d'hospitalisation et un éventuel rapatriement médical.</p>	<p>Consultez votre assureur maladie / votre assurance voyage : www.reisehinweise.ch > Recommandations avant le départ</p>
<p>Entrée au Japon :</p> <p>Pour entrer au Japon, les voyageurs suisses doivent être en possession d'un passeport valide.</p> <p>Les informations actualisées et juridiquement contraignantes sur les règlements d'entrée sont fournies exclusivement par l'ambassade du Japon.</p> <p>Vous êtes tenu de pouvoir vous identifier à tout moment avec votre passeport.</p>	<p>Ambassade du Japon à Berne :</p> <p>www.ch.emb-japan.go.jp</p> <p>www.reisehinweise.ch > Infos sur les conditions d'entrée/visas pour le Japon</p>

Que faire en cas de ...

<p>Perte ou vol du passeport suisse :</p>	<p>1) Renseignez-vous auprès de l'hôtel, de la compagnie ferroviaire, de la société de taxis, etc. où vous avez laissé votre passeport pour savoir s'il a été retrouvé. Au Japon, les documents et objets perdus sont généralement retrouvés et retournés à leur propriétaire.</p> <p>2) Déclarez la perte ou le vol à la station de police la plus proche et insistez pour obtenir un rapport de police détaillé («<i>Funshitsu Todoke Juri Shoumeisho</i>»).</p> <p>3) Contactez l'ambassade de Suisse à Tokyo pour demander la délivrance d'un passeport suisse temporaire (passeport d'urgence).</p> <p>Remarque : Un passeport suisse temporaire est délivré pour le retour en Suisse. L'ambassade de Suisse à Tokyo ne peut pas garantir l'entrée dans un pays tiers avec un passeport d'urgence. Nous vous conseillons donc de vous renseigner à l'avance auprès des autorités compétentes.</p>
<p>Perte d'une carte de crédit ou suspicion d'utilisation frauduleuse :</p>	<p>Informez immédiatement votre société de carte de crédit et/ou votre banque.</p>

IMPORTANT : Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les données locales disponibles au moment de la rédaction du texte. Le DFAE décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité des informations fournies dans cette fiche. Le DFAE ne garantit pas non plus le contenu des sites Internet externes au département.

<p>Besoin de ressources financières :</p>	<p>L'ambassade de Suisse à Tokyo ne peut pas avancer de fonds.</p> <p>Vous pouvez retirer de l'argent aux distributeurs automatiques situés dans les « convenience stores » (par ex. 7-Eleven) avec votre carte de débit ou de crédit.</p> <p>Les transferts d'argent sont également possibles via www.westernunion.com ou www.moneygram.com entre autres.</p>
<p>Perte de billets d'avion, de billets d'événements, de documents de voyage :</p>	<p>Informez votre agence de voyage et votre assurance voyage.</p>
<p>Urgences :</p>	<p>Ambulance: 119</p> <p>Police: 110</p> <p>Pompiers: 119</p>
<p>Informations sur les éventuelles prestations d'assistance du DFAE :</p>	<p>www.eda.admin.ch/reisehinweise > Aide à l'étranger</p>
<p>Adresse de contact du DFAE en cas d'urgence :</p>	<p>Ambassade de Suisse au Japon 5-9-12 Minami Azabu, Minato-ku Tokyo 106-8589 Tél.: +81 3 5449 8400 E-Mail: tokyo@eda.admin.ch</p> <p>En dehors des heures d'ouverture :</p> <p>Helpline DFAE: + 41 800 24 7 365, Skype: helpline-eda helpline@eda.admin.ch, www.helpline-eda.ch</p>
<p>Responsabilité personnelle :</p> <p>La loi sur les Suisses de l'étranger et ses ordonnances accordent une importance centrale au principe de la responsabilité individuelle. Chaque personne est responsable de la préparation et de la gestion de son séjour à l'étranger et doit s'efforcer de surmonter les difficultés par ses propres moyens. Cela signifie que l'aide de la représentation suisse est fournie à titre subsidiaire. La protection consulaire, c'est-à-dire l'assistance du DFAE, n'est fournie que lorsque les personnes concernées ont déployé tous les efforts raisonnables pour résoudre elles-mêmes la situation d'urgence, que ce soit sur le plan organisationnel ou financier. Il n'existe aucun droit légal à l'assistance de la Confédération.</p>	

IMPORTANT : Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les données locales disponibles au moment de la rédaction du texte. Le DFAE décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité des informations fournies dans cette fiche. Le DFAE ne garantit pas non plus le contenu des sites Internet externes au département.